

(N° 92.)

SENAT DE BELGIQUE.

SÉANCE DU 20 MAI 1859.

Rapport de la Commission de la Justice chargée d'examiner le Projet de Loi qui ouvre au Dé- partement de la Justice un crédit supplémen- taire de 1,000,000 de francs.

(Voir les Nos 161 et 198 de la Chambre des Représentants.)

Présents : MM. le Baron DELLAFAILLE, le Baron GILLÈS, LONHIENNE et le Baron
D'ANETHAN, Rapporteur.

MESSIEURS,

Un crédit supplémentaire d'un million est demandé à titre d'avance pour l'exercice courant du Budget de la justice. Cette somme est destinée à permettre de continuer dans les prisons le travail pour l'exportation.

Cette demande paraît suffisamment justifiée : la nécessité de maintenir le travail n'est pas contestée, et l'utilité des travaux exécutés ne l'est pas davantage. Votre Commission a l'honneur de vous proposer, en conséquence, l'adoption du Projet de Loi.

Le Président-Rapporteur,
D'ANETHAN.